

N°395

du 17
Mai
2011

Editorial

Par Koffi
SOUZA

SATISFECIT INTERNATIONAL A LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU TOGO

Plusieurs bonnes nouvelles viennent confirmer l'excellente tenue économique du Togo.

Tout d'abord M. Marshall Mills, le chef de mission du Fonds monétaire International (FMI) pour le Togo s'est réjoui des progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes économiques.

La croissance économique s'accélère. Le taux de croissance a été de 3,7% en 2010 contre 3,2% l'année précédente. L'objectif est de parvenir à 7% d'ici deux ans. Le déficit budgétaire se situe à 1,6% du PIB, bien en dessous du niveau de 2009, reflétant un très bon recouvrement des recettes et une bonne tenue des dépenses.

Le représentant du FMI a remarqué ; "La politique budgétaire 2010 a été exemplaire ; les recettes sont en forte augmentation. Ces progrès ont permis au gouvernement d'accélérer les investissements publics tout en restant attentif aux exigences de la dette publique. Ces investissements devraient permettre au Togo de booster son taux de croissance. On peut donc espérer une amélioration du niveau de vie de la population."

Même satisfecit du côté du Club de Paris. Celui-ci vient de décider, à nouveau, d'annuler une partie de la dette extérieure togolaise à hauteur de 101,1 millions d'euros (66,3 milliards de FCFA - 135 millions de dollars américains). Cette
(suite à la page 2)



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Menace d'arrêt de l'apurement de la dette intérieure

Le doute plane sur la régularité des créanciers privés retardataires

Le Togo arrache son premier
trophée de l'UFOA

**Zakari Morou : « Nous
avons réussi là où
tout le monde nous
attendait le moins »**



Adjé Otéth Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

Après l'atteinte
des PPTTE en décembre

**Le Togo
parachève le FEC
appuyé par le FMI**

Objectif de clarté dans les dépenses publiques

**Changement de look pour
un nouveau contrôle des
marchés publics**

* Les journalistes privés auront aussi leur œil dedans.

Hausse de 0,9% des prix en avril

**Eau, électricité, gaz,
produits alimentaires y
ont largement contribué**

PAX AFRICANA relance l'idée de l'intégration africaine

Tony Féda

Pour ses détracteurs, l'idée d'une intégration africaine, des Etats-Unis d'Afrique, est un serpent de mer : une expression qui sous-tendrait la vanité ou l'impossibilité de réaliser ce gigantesque projet qu'est d'intégrer dans les domaines de l'économie, des sciences et de la politique, plus de 54 Etats d'Afrique. Puis le silence de l'Union Africaine devant les spasmes révolutionnaires en Tunisie et en Egypte, l'absence quasi sidérante de la diplomatie africaine dans les crises en Côte d'Ivoire et Libye, constituent une preuve à charge des détracteurs de l'intégration africaine, en tant que projet pragmatique et réalisable. L'intégration africaine, c'est quand même depuis cinquante ans au moins ou depuis Marcus Garvey qu'on en parle. Et depuis le continent croupit toujours dans la crasse noire à la périphérie des nations opulentes et puissantes du monde.

C'est à revers de tous ces pessimismes que le Forum Panafricain pour la Paix, PAX AFRICANA, fondation dirigée par l'ancien Premier ministre Edem KODJO, reprenant à son compte l'idée des pères fondateurs du panafricanisme, depuis Marcus Garvey à Thabo Mbeki, en passant W.E.B DUBOIS, Kwame Nkrumah, Patrice Emery Lumumba et

Cheick Anta Diop, organise du 17 au 19 mai un colloque international sur l'intégration et la renaissance africaine.

Le thème du colloque est "L'Intégration comme facteur de la Renaissance". C'est dire qu'en dépit de son manque de réussite, l'idée de l'intégration a toujours cours et longue vie devant elle, qu'elle est la panacée par laquelle l'intelligentsia africaine jure la réémergence de l'Afrique, terre originelle de l'humanité.

S'appuyant sur d'anciens chefs de l'Etat et de gouvernements, de personnalités politiques, du monde des affaires et de la haute, des sciences et de la technologie, et de la société civile, en général, les organisateurs attendent bénéficier de leurs influences dans ces différents domaines, pour arriver à faire s'approprier par les dirigeants et les peuples l'idée impérative d'une fédération des Etats-Unis d'Afrique.

Le thème principal du colloque est décliné en plusieurs sous-thèmes suivants : "Bilan de l'intégration régionale et continentale", "Libre circulation des personnes et des biens", "La nécessité de l'appropriation de l'idée et du processus d'intégration par les peuples", "L'Intégration monétaire", "Le rôle du secteur privé dans l'intégration", "Aide et Intégration", "la contribution des Communautés économiques régionales (CER) à l'intégration africaine; progrès et

perspectives", "La Science et la technologie au service de l'Intégration et de la Renaissance de l'Afrique", "La Responsabilité de la diaspora africaine dans le processus d'intégration et de renaissance de l'Afrique", "la Renaissance africaine par l'intégration".

De but en blanc, on constate la pertinence des thèmes et l'attente des conclusions de ces travaux ne peut être que vive et grande. Les organisateurs déclarent qu' "Il s'agit de dresser le bilan des politiques d'intégration du continent depuis la création de l'OUA en 1963 et la constitution de Communautés économiques régionales (CER), de proposer de nouveaux axes de développement au regard des nouvelles réalités et perspectives".

L'intégration, ce n'est pas faute d'avoir essayé. En plus des discours auxquels les Africains sont habitués quant à l'autosuffisance nationale et collective dans le domaine économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les élites sont allés au concret en élaborant des plans de développement allant du Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique pour la période 1980-2000 au NEPAD.

Tous ces plans sont à peine mis en œuvre et sont symboliques de l'échec de l'idée

d'intégration. Le Colloque voudrait dépasser ce passé et proposer "pour proposer des solutions pragmatiques en vue de lever les obstacles qui freinent la réussite des ensembles régionaux et de l'Institution continentale."

L'heure de nous-mêmes a sonné

On n'en doute pas. L'intégration africaine n'est pas une chimère. En voulant réaliser l'intégration politique, les Africains attendent dépasser les entraves de la Balkanisation du continent établies par la Conférence de Berlin de 1885. En voulant réaliser l'autonomisation collective des économies, les Africains attendaient mettre à profit les énormes atouts du sol et du sous-sol du continent. Exemple : selon, l'historien Agbobli, rien que la mise en exploitation du sol du Sud-Soudan ferait de cette région le grenier de l'Afrique ! Fort donc de ces potentialités, et en mettant hors d'état de nuire la domination de l'impérialisme sous toutes ses formes, l'Afrique sera de toute évidence la première puissance du monde.

Aussi les organisateurs du colloque ont-ils bien perçu l'importance de la nouvelle donne, en rassemblant "les acteurs éminents et influents du monde politique, des affaires et de la société civile, pour proposer des solutions pragmatiques en vue de lever

les obstacles qui freinent la réussite des ensembles régionaux et de l'Institution continentale."

On ne peut que souhaiter que bon vent à Edem KODJO, africaniste convaincu, un des pères fondateurs de la CEDEAO, un des rédacteurs de la déclaration de MONROVIA et du Plan de Lagos. C'est tout fait compréhensible, qu'ayant servi le Togo de son possible, n'en déplaie à ses détracteurs, il enfourche de nouveau son cheval de bataille qu'est l'unité africaine. Les récentes expériences sur la scène africaine où l'on a vu des

puissances étrangères venues imposer leur paix, nous enseigne que l'heure de la Renaissance africaine a sonné. "L'heure de nous-mêmes a sonné", écrivait Aimé Césaire. Nous ne pouvons méditer qu'avec le même Césaire, ce nègre fondamental, ces vers dans La Tragédie du Roi Christophe :

"Et si nous voulons remonter, voyez comme s'impose à nous, le pied s'arcboute, le muscle qui se tend, les dents qui se serrent, la tête, oh ! la tête, large et froide!

C'est d'une remontée jamais vue que je parle, Messieurs, et malheur à celui dont le pied flanche !"

Editorial

SATISFECIT INTERNATIONAL A LA POLITIQUE ECONOMIQUE DU TOGO

(suite de la page 1)

opération s'est concrétisée par la signature, à Lomé, des documents correspondants par l'ambassadeur de France au Togo, M. Dominique Renaux, et le ministre togolais de l'Economie et des Finances, M. Adjy Ayassor.

Le Club de Paris a été fidèle à ses promesses. En effet, en décembre dernier, lorsque le Togo a atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et

a, de ce fait, bénéficié d'une annulation à 90 % de sa dette extérieure (203 millions de dollars), le groupe de créanciers, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods, a exprimé son intention d'accorder au Togo un allègement supplémentaire.

Cette décision arrive à un très bon moment pour le Togo. Elle permettra d'assainir les finances publiques et de poursuivre la politique de grands travaux visant à moderniser le pays.



AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de déplacement de câble pour la réhabilitation du poste de transformation Moyenne et Basse Tension SITO Adidogomé, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers selon le programme suivant:

Mercredi 18 mai 2011

08H30 à 15H00: Avédji, Vakpossito, Sito, Ecoles Isak, Hirondelles, Entreprise de l'Union, Carrefour Margo.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Menace d'arrêt de l'apurement de la dette intérieure

Le doute plane sur la régularité des créanciers privés retardataires

Sylvestre D.

Commencé petitement en juillet 2009, après d'âpres négociations avec le secteur privé et les principaux bailleurs extérieurs, dont l'Union européenne, sur les conditions de son exécution, l'apurement de la dette intérieure du Togo par les autorités tire à sa fin. Afin, selon la règle. Dans un communiqué maintes fois publié dans le quotidien gouvernemental « Togo-Presse », le ministre de l'Economie et des finances, Adjé Otéth Ayassor, ne cesse de rappeler à l'endroit des créanciers privés « n'ayant pas signé la convention de paiement avec l'Etat » à le faire avant la date butoir du 31 mai 2011. « Il est rappelé que les créanciers qui persisteront à ne pas signer les conventions et qui ne se présenteront pas seront déchus de leurs droits sur l'Etat, conformément à la réglementation en vigueur », prévient le communiqué.

La décision, très officielle, du ministre a quelque peu remué l'état-major du secteur privé qu'est le patronat. Approché par L'UNION, ce dernier affirme avoir ventilé au cours de la semaine écoulée une dernière note auprès de toutes les associations concernées au sein du patronat. Une dernière alerte, en somme. Car, il est reconnu que le 31 mai 2011 est une date réglementaire fixée sous la pression et à la demande des bailleurs de fonds d'appliquer les textes. Au demeurant, l'on s'étonne au patronat



Mocktar Sow, Secrétaire général du Patronat togolais

que des créanciers privés ne se soient pas toujours manifestés pour rentrer légalement dans leurs fonds, pour services rendus à l'Etat. « Les conditions de l'apurement ont été négociées et acceptées par tous les partenaires avant le démarrage du processus », insiste Mocktar Sow, secrétaire général du patronat, évoquant entre autres, la décote de 20% sur chaque créance. Il ne peut donc pas y avoir de malentendu quelconque, explique-t-il. Courant 2010, un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie d'apurement des arriérés intérieurs de l'Etat parlait de mésentente sur la décote. Une décote de 20% « un peu élevée » selon le patronat quand on sait que les entreprises ont dû s'endetter auprès des banques et payer des agios. Les créanciers contestataires disent ne pas comprendre la décote de 20%

appliquée par l'Etat. En plus, ils estiment que l'Autorité applique la taxe sur la valeur ajoutée (TVA, 18%) sur certains matériaux, pourtant facturés hors taxe. Du côté de l'Etat, la décision de percevoir la décote avant le paiement répond aux moyens limités de l'Etat. La décote, une pratique courante ailleurs, est ce que l'Etat considère de trop par rapport aux moyens dont il dispose pour payer la dette. L'Etat se dit qu'en imposant la décote de 20%, le reste des montants dus pourra être supportable par rapport à ses moyens.

Qu'à cela ne tienne, on s'est donc mis à avancer quelques hypothèses au patronat. L'une des situations qu'on pense pouvoir créer un retard des créanciers est sans doute la fermeture ou la disparition totale de l'entreprise avant le démarrage du processus

d'apurement des dettes. L'autre hypothèse est l'absence des créanciers du pays pendant ce délai. Lassés d'attendre de se faire payer les services, et devant la crise politique à répétition, certains ont tout simplement décidé d'aller voir ailleurs. L'on pense encore que d'autres créanciers ne sont guère en règle, administrativement et fiscalement, et ne trouvent donc aucun intérêt à réclamer leur dû. C'est la peur du fisc.

Ce ne sont là que des hypothèses qui restent les seules justifications d'une telle situation aux yeux du patronat. Elles sont, bien entendu, laissées à l'appréciation et à la discrétion des autorités. Pour y trouver une réponse, le patronat sollicite une rallonge du délai du 31 mai 2011 : il est évoqué un trimestre supplémentaire. A l'Etat d'en juger.

D'après le site officiel du gouvernement, les entreprises privées togolaises ont déjà perçu 23 milliards de francs Cfa au titre du remboursement de la dette intérieure commerciale. Selon le Trésor public, il ne reste à ce jour qu'un reliquat de 9 milliards de francs, ajoute la même source. Rappelons qu'à la fin février 2010, 1.765 créanciers – toutes catégories confondues – ont été payés pour un montant de 18,2 milliards de francs Cfa. Il restait 246 moyens et gros créanciers impayés. Sur les 25 plus gros créanciers, dont le montant est estimé à 8,1 milliards de francs Cfa après décote, 21 avaient été payés après compensation. Pour les petits porteurs, 1.432 avaient été payés.

VERBATIM Par Eric J.

Merci à Amnesty

Amnesty International (Ai) vient de publier son rapport 2011 sur les droits de l'Homme dans le monde. On connaît cette organisation pour ses prises de positions impartiales sur les violations des droits des citoyens de chaque pays. Evidemment, elle protège les pauvres, les démunies, les gouvernés... contre les organisations barbares, les groupes armés, les gouvernements autoritaires, les gouvernants réfractaires aux libertés individuelles et d'association. Sa stratégie est basée sur une communication intensive à travers des témoignages (vérifiables ou non parfois) et des enquêtes de terrain. Pour se faire entendre et obtenir des changements, elle n'hésite pas à envoyer des émissaires dans les pays incriminés afin de mettre plus de pressions sur les auteurs des violations. Aussi exige-t-elle que les responsables rendent compte de leurs bévues devant la justice nationale ou internationale. C'est ainsi qu'elle évalue chaque pays en produisant un rapport annuel qui tient compte des situations d'« homicides et de torture, mais aussi tous les cas où sont niés les droits qui nous permettent de vivre dans la dignité. »

Cette année encore plusieurs pays ont été épinglés par l'organisation pour non respect de plusieurs principes des droits humains dans les moindres détails. Pour la France, par exemple, Amnesty International regrette un « repli sur soi », justement parce que la France contrôle de plus en plus des populations de migrants : Tunisiens, Roms et demandeurs d'asile. Au lieu de s'évertuer à la protection des droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. En ce qui concerne les Etats-Unis d'Amérique, Amnesty estime ainsi que le bilan « des droits de l'homme n'est pas celui d'une grande démocratie ». Elle avance que 46 prisonniers ont été exécutés en 2010, « dont la défense, la culpabilité ou encore la santé mentale pour plusieurs d'entre eux étaient douteuses. Et à la fin 2010, la prison militaire de Guantanamo accueillait 174 détenus (172 aujourd'hui), parmi lesquels figuraient « trois hommes jugés par un tribunal militaire qui ne respecte pas les critères d'équité internationaux en matière de procès ».

Quand à mon pays le Togo, loin d'être un bon ou le pire élève en matière des droits humains, il lui est reproché surtout l'utilisation excessive de la force par les gendarmes (Les forces de sécurité ont violemment réprimé des manifestations pacifiques organisées à la suite de l'élection présidentielle du mois de mars.), la restriction de la liberté d'expression (La liberté de la presse a elle aussi été restreinte et des journalistes ont été agressés dans l'exercice de leur profession) et l'impunité (malgré l'action menée par la Commission vérité, justice et réconciliation, l'impunité demeurait la règle). On est encore loin du fameux rapport de 1999 titré : Togo, Etat de terreur. Merci à Amnesty de constater l'avancée, même si elle n'a pas été explicitement notifiée dans ce rapport 2011.

Objectif de clarté dans les dépenses publiques

Changement de look pour un nouveau contrôle des marchés publics

* Les journalistes privés auront aussi leur œil dedans.

La Commission nationale des marchés n'existe plus. Le diagnostic fait a révélé des lacunes contraires aux directives de l'UEMOA et à la pratique internationale, en ce que cette Commission jouait à la fois le rôle de contrôleur et de celui de régulateur, qu'il y avait une utilisation abusive du système de gré à gré. Le 26 juin 2009, les députés adoptaient les réformes contenues dans la loi relative aux marchés publics et délégations de service public, promulguée le 30 juin suivant. Aussi les phases de passation, de contrôle et de régulation sont-elles séparées par la création de trois structures distinctes que sont l'organe de passation, responsable du processus de passation et de gestion des marchés publics et délégations de service public, l'organe de contrôle chargé du contrôle de la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés et délégations de service public et l'Autorité de régulation des marchés publics (organe indépendant) chargée de définir des politiques en matière des marchés publics et de délégations de service public et des stratégies de renforcement des capacités. Avec la précision que les fonctions de membre des organes

de contrôle et de régulation et des structures de passation des marchés auprès des autorités contractantes sont incompatibles. La Direction nationale de contrôle des marchés publics du ministère de l'Economie et des Finances aura en charge le contrôle a priori et a posteriori des procédures de passation des marchés publics et délégations de service public mises en œuvre par toute autorité contractante, selon des modalités et des seuils récemment déterminés.

Aujourd'hui, les décrets d'application se mettent en place. Le conseil des ministres du 4 mai 2011 a été fortement « marchés publics ». Le décret portant définition des seuils de passation a inscrit, de manière irréversible, la passation des marchés publics dans une logique de respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence afin d'assurer l'utilisation optimale des deniers publics. En application de la même loi de 2009, le fonctionnement du compte d'affectation spéciale pour la régulation des marchés publics et délégations de service public sera assuré par une taxe parafiscale de 1,5% du montant hors taxes des marchés publics à la charge des

titulaires des marchés, un pourcentage de la redevance versée à l'Etat ou à la collectivité territoriale décentralisée et aux établissements publics pour les délégations de service public dont les taux sont susceptibles de modification, les produits des amendes et pénalités prononcées en cas de violations des règles relatives à l'attribution ou à l'exécution des marchés publics et les subventions de l'Etat. Le tout par des ordres de recettes émis par le président du conseil de régulation de l'ARMP, suivis de chèques ou de virements sur un compte logé au Trésor public. Sous le contrôle de tout organe compétent de l'Etat. « Il s'agit de garantir à l'autorité de régulation des marchés publics, créée par la loi n° 2009-013 du 30 juin 2009, les moyens de son fonctionnement », précisait le communiqué final du conseil des ministres. Voilà qui est clair. Dans la foulée, après le décret du 30 décembre 2009 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP, distincte de l'autorité administrative du contrôle a priori), le décret de nomination des membres du conseil de régulation (organe dirigeant) de l'ARMP

annonce une composition paritaire entre l'administration publique, le secteur privé et la société civile, à raison de trois délégués chacun. Pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. C'est ici que les indiscrétions confirment, au rang de la société civile, l'Union des journalistes indépendants du Togo (UJIT) dont le Secrétaire général Credo Tetteh Adjé Kpatagnon avait déposé son nom et aurait été déjà retenu.

L'Autorité de Régulation des marchés publics devra être aussi tenue informée des marchés passés et les décisions de la commission spéciale chargée des marchés de défense et de sécurité nationales, mise en place pour des raisons d'intérêt national. Même si, ici, il n'y a pas d'obligation de publicité des marchés, en raison du caractère de confidentialité, de secret et de protection des intérêts essentiels de l'Etat qui doit être préservé. Rattachée à la présidence de la République dont elle dépend pour son budget de fonctionnement, la commission spéciale exerce les attributions d'une commission de contrôle des marchés publics et est composée du ministre de la défense, du chef d'Etat major des armées, du chef d'Etat major particulier du président de la

République, du directeur du budget, du directeur de la gendarmerie, du directeur des services d'intendance des FAT, du représentant du service technique, auteur des

études et de la préparation du marché et du représentant du chef d'Etat major de l'armée de terre, de l'air ou de la marine selon la nature du marché.

En 29 ans d'intervalle

La densité a plus que doublé au Togo

L'information est contenue dans les résultats provisoires du quatrième recensement général de la population et de l'habitat de novembre 2010. Pour une population de Lomé commune qui a passé de 375.499 en 1981 à 750.757 en 2010, la densité a suivi le rythme : 4.172 et 8.342. De son côté, avec 105 habitants au kilomètre carré (hbts/km2) pour un effectif de 664.742, la région Maritime sans Lomé atteint 261 hbts/km2. Le nombre total d'habitants, lui, est arrêté à 1.648.158. Pour le reste des régions économiques du pays, la règle du double est respectée. Les Plateaux vont de 38 hbts/km2 pour 650.393 personnes à 75 hbts/km2 pour 1.278.566. La Centrale grimpe de 273.138 (21 hbts/km2) à 577.629 habitants (44 hbts/km2). La Kara fait un bond de 37 hbts/km2

(426.651 habitants) à 62 hbts/km2 (721.504 habitants). Enfin, les Savanes passent de 329.144 personnes, équivalent à 38 hbts/km2, à 776.710 habitants représentant 90 hbts/km2. Soit, au plan national, une densité de 101 hbts/km2 en 2010 contre 48 hbts/km2 il y a 29 ans, pour des populations respectives de 5.753.324 habitants et 2.719.567 habitants.

Généralement, la densité de population exprime le nombre d'habitants pour une surface donnée. Son indice commun est le nombre d'habitants au kilomètre carré. Il permet de mesurer les inégalités de répartition de la population à des échelles variées. On le calcule en divisant le nombre d'habitants d'un territoire par sa superficie.

Brèves Santé

Une lueur d'espoir contre le cancer de l'œsophage

Une lueur d'espoir pourrait enfin apparaître pour les malades atteints d'un cancer du tube digestif. L'annonce a été faite par l'Inserm-Institut Gustave Roussy-Université Paris-Sud 11 et l'Institut de cancérologie Gustave Roussy de Villejuif (Val-de-Marne). En effet, des scientifiques français ont découvert l'existence d'un marqueur spécifique à la surface des cellules immunitaires lymphocytes NK chez certains patients atteints de tumeurs du tube digestif. Ce marqueur, appelé NKp30c, résiste au traitement donné au patient. Un traitement fait à partir d'un inhibiteur dénommé imatinib, capable de réduire ou du moins de stabiliser la tumeur dans 60% des cas. Cependant, la sécrétion d'une protéine, appelée Interleukine-10, chez les patients munis du marqueur NKp30c, ne permet pas au patient de réagir au traitement. Ce qui n'est pas le cas des patients porteurs des marqueurs NKp30a et NKp30b. Aussi, les chercheurs se sont penchés sur la variante "c" du marqueur NKp30c. Ayant pris connaissance de son existence et de ce que cela représente pour le patient, ils pourront savoir avec plus de précision le traitement des GIST à adopter dans le but d'améliorer les chances de guérison des patients atteints de tumeurs du tube digestif.

Cancers et orientation sexuelle

Les hommes homosexuels sont plus fréquemment atteints d'un cancer que les hétérosexuels, un phénomène qui n'a pas été observé chez les femmes, selon une recherche menée en Californie... Cette étude, la plus étendue jamais conduite sur ce sujet dans un Etat américain, a porté sur 10.942 cas, dont 7.252 femmes et 3.690 hommes ayant indiqué avoir eu un cancer. Ils ont été interrogés en 2001, 2003 et 2005 respectivement. Parmi les hommes, les cas de cancers diagnostiqués ont été 1,9 fois plus nombreux chez les homosexuels que chez les hétérosexuels. Les auteurs de l'étude n'ont pas constaté de différence notable dans la fréquence des cancers chez les femmes en fonction de leur orientation sexuelle. En revanche, ils ont noté que les lesbiennes et bisexuelles survivant à cette maladie avaient de deux à 2,3 fois plus de risque d'être en mauvaise santé que les hétérosexuelles.

Aux candidats à la cessation de fumer

Arrêt brutal, sevrage progressif, il n'y a pas de remède miracle pour arrêter la cigarette. Des études publiées aux Etats-Unis et en Europe dans la revue « Cochrane » concluent ainsi que seul un cas sur 10 de tentative d'arrêt du tabac aboutit après un an. Ce qui veut dire que 90% des fumeurs rechutent. Les chercheurs à l'origine de l'étude précisent que « le nombre élevé de produits chimiques contenus dans une cigarette crée une dépendance importante dans notre cerveau, dont il est très difficile de se débarrasser. » Maigre consolation pour les fumeurs repentis : si la tentative d'arrêt du tabac est accompagnée d'une aide, qu'elle soit psychologique ou matérielle (chewing-gum ou patch à la nicotine), le taux de succès atteint 15% au bout d'un an.

Après l'atteinte des PPTTE en décembre

Le Togo parachève le FEC appuyé par le FMI

Jean Afolabi

Suite à la sixième et dernière revue, dont les conclusions devront être soumises au Conseil d'administration du Fonds monétaire international (Fmi) de juillet prochain, le Togo aura achevé avec succès le programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds. "Les objectifs du programme ont été globalement atteints et les autorités comptent en pérenniser les acquis". C'est la conclusion d'une mission du Fonds monétaire conduite du 26 avril au 13 mai au Togo par Marshall Mills, le directeur des Opérations Togo au Fonds. Il est alors recommandé au pays de poursuivre la politique actuelle pour maintenir la bonne santé des finances publiques et pour mettre en œuvre les programmes de réformes structurelles dans les secteurs clés pour la réforme de l'économie, à savoir les banques, les phosphates, les télécommunications et l'énergie.

D'une manière générale, sur le plan économique, la croissance continue de s'accélérer progressivement dans un contexte de stabilité macroéconomique, a indiqué un communiqué du Fonds vendredi à Lomé. La croissance est estimée à 3,7% en 2010 comparée à 3,2% en 2009 portée essentiellement par le secteur primaire, les activités du Port autonome de Lomé, et les investissements publics. L'inflation, quant à elle, est demeurée modérée à 1,4% malgré la flambée des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers, reflétant la bonne tenue de la production vivrière locale consommée sur place par les nationaux et la subvention des



Marshall Mills, Directeur des Opérations Togo au Fonds

produits pétroliers.

La performance budgétaire a été satisfaisante en 2010, et le déficit budgétaire se situe à 1,6% du PIB, bien en dessous de son niveau de 2009, reflétant un très bon recouvrement des recettes et une bonne tenue des dépenses. La situation monétaire indique une croissance du crédit à l'économie, signe de la confiance du secteur privé et de la reprise économique. Suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE), la dette totale du Togo a chuté de 37 points de pourcentage du PIB et ne représente désormais qu'environ 30% du PIB permettant ainsi au pays de bénéficier d'une solvabilité retrouvée. D'après le Fonds, la nécessité de rattraper le retard important en infrastructures continue de justifier l'orientation budgétaire favorisant l'accélération des

investissements publics tout en respectant la viabilité des finances publiques et de la dette de l'Etat.

La Facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des niveaux d'accès plus élevés aux financements, des modalités de concours plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance finale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

Hausse de 0,9% des prix en avril

Eau, électricité, gaz, produits alimentaires y ont largement contribué

En avril 2011, le niveau général des prix à la consommation est en progression de 0,9%. Il avait connu une hausse de 0,6% le mois précédent, d'après la direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale. La hausse du niveau général des prix au cours de ce mois est principalement due à l'augmentation des prix des fonctions de consommation "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" et "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" qui ont enregistré respectivement une hausse de 5,0% et 0,9%. La fonction de consommation "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" est celle qui a le plus contribué.

Concernant la fonction de consommation "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles", la hausse observée est à attribuer principalement aux postes "Électricité" et "Produits pour l'entretien et réparation courante de logement" qui ont enregistré respectivement une augmentation de 24,8% et 5,1%. L'augmentation des tarifs d'électricité annoncée en fin d'année est prise en compte dans les calculs. En outre, les parts de consommation par tranche pouvant changer d'un mois à un autre, le prix d'un consommateur-type d'électricité peut varier.

Pour ce qui est de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", la hausse provient des postes "Tubercules et plantain", "Poissons et autres produits séchés ou fumés", "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a" et "Agrumes" qui ont enregistré respectivement une hausse de 10,9%, 2,3%, 6,3% et 36,8%.

Les produits qui ont eu une forte contribution à la hausse de l'indice

sont : Prix d'un consommateur-type d'électricité (24,8%), Tomates fraîches (41,2%), Chinchard (Akpala) fumé (6,9%), Igname (10,0%), Laitue (84,9%), Sable marin (56,3%), Piment vert (Gboyébessé) (55,3%), Piment rouge frais (12,9%) et Hareng (Manvi) fumé (19,1%). Par ailleurs, les produits qui ont eu une forte contribution à l'amortissement de la hausse de l'indice sont : l'oignon rond frais, Maïs séché, Sardinelles fumées (Adiadoè) et Anchois (Doèvi) fumé qui ont enregistré respectivement une baisse de 38,9%, 3,6%, 6,7% et 4,9%.

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une hausse de 0,8%. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu une augmentation de 0,3% comme le mois précédent. L'analyse suivant la provenance, montre que la hausse du niveau général des prix est essentiellement due à l'augmentation des prix des produits locaux (1,3%). L'analyse suivant la durabilité révèle que la hausse du niveau général des prix est à attribuer à l'augmentation de 3,8% des prix des biens durables. S'agissant des secteurs, la hausse du niveau général des prix provient de l'augmentation de 1,4% et de 1,2% des prix des produits des secteurs tertiaire et secondaire respectivement.

Le niveau des prix du mois d'avril 2011, comparé à celui de janvier 2011 (évolution trimestrielle) est resté stable, et par rapport à avril 2010 (glissement annuel), il a enregistré une augmentation de 3,9%. Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,1%, en avril 2011 contre 1,9% le mois précédent. En janvier 2011, il était de 1,7% dans la zone UEMOA.

SANTÉ Par Maurille Aféri

Les hépatites virales (Hépatite D et E)

La maladie

L'agent de l'hépatite D est un virus défectif à ARN c'est-à-dire dépendant du virus B pour sa réplication et son expression. L'agent delta survient par coinfection avec le VHB ou alors par surinfection d'un porteur du VHB. Ce nouveau virus est proche des viroïdes des plantes, c'est le plus petit virus humain identifié à ce jour. Le virus Delta est endémique dans certaines populations et notamment dans les forêts équatoriales de Centre-Afrique et d'Amazonie au Brésil où il est responsable d'épidémies d'hépatites fulminantes. Il s'est également disséminé via la toxicomanie en Europe de l'Est et dans les pays occidentaux. L'agent delta, tout en diminuant la réplication du VHB, aggrave considérablement la maladie hépatique avec des formes fulminantes et de manière beaucoup plus fréquente une accélération de la fibrose hépatique et la survenue de cirrhoses et de carcinome hépatocellulaire. La détection de

l'ARN delta permet de dépister les infections actives.

L'hépatite D est en quelque sorte une surinfection de l'hépatite B.

Cette maladie est négligée en raison de son faible impact dans les pays développés et il n'existe aucun vaccin.

Durée d'incubation

L'hépatite delta ne fait qu'incrémenter l'effet destructeur de l'hépatite B. Son temps d'incubation est donc le même que celui du virus dont elle dépend.

Mode d'incubation

Le facteur Delta se transmet de la même manière que l'hépatite B, par piqûre, transfusion, tatouage, piercing et contact sexuel non protégé. Les porteurs de l'hépatite B ainsi que les personnes souffrant d'une hépatite fulminante sont particulièrement sensibles au facteur delta.

Hépatite E

Identifié en 1990, l'hépatite E est un virus à ARN (comme l'hépatite C et A). Il est surtout présent dans les pays en voie de

développement, mais de plus en plus de cas autochtones sont décrits en Europe.

La maladie

Quatre génotypes sont connus (1 à 4). Un réservoir animal est suspecté, très probablement le porc. Comme pour l'hépatite A, la contamination se fait par voie fécale-orale.

Les symptômes

Les manifestations cliniques de l'hépatite E sont banales, peu différentes de celles des autres hépatites aiguës. Les formes sévères semblent cependant plus fréquentes que pour les hépatites A. En cas de grossesse ou d'immunodépression, les formes sévères avec décès par hépatite fulminante sont fréquentes.

Le diagnostic se fait par recherche d'IgM anti-HEV sérique, ou par amplification génique (PCR) sur le sang ou les selles. Il est à évoquer en cas d'hépatite aiguë inexpliquée.

Au Niger

La sécurité alimentaire affecte 17,3% de la population

Une enquête conjointe sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages au Niger et Plan de soutien aux populations vulnérables a fait ressortir que l'insécurité alimentaire (sévère et modérée) affecte globalement 17,3% de la population soit 2 620 770 personnes. D'après le conseil des ministres en début du mois, l'insécurité alimentaire sévère touche 7,8 % de la population soit 1 185 233 personnes. L'insécurité alimentaire modérée affecte 9,5 % de la population soit 1 435 537 personnes.

Au regard du caractère structurel et conjoncturel de l'insécurité

alimentaire au Niger, les options de soutien doivent répondre aux besoins des populations vulnérables. Elles doivent cibler prioritairement les ménages en situation d'insécurité alimentaire sévère, les ménages pauvres urbains très affectés, les enfants ainsi que les femmes enceintes et allaitantes. Le Conseil des ministres a instruit les services compétents de s'occuper des zones vulnérables et a donné mandat au ministre de l'Agriculture de procéder à une bonne préparation de la campagne agricole par la mise à disposition des semences et autres intrants agricoles.

Coupe de l'UFOA 2011 :

Le Togo arrache son premier trophée

L'Equipe nationale locale du Togo s'est adjugée, samedi, le trophée de la Coupe des nations de l'Union des Fédérations Ouest africaines de football (Ufoa), en venant à bout des Super Eagles du Nigeria, 3-2 à Moshoud Abiola International stadium d'Abeokuta.



Photo: L'Union

La coupe ici soulevée par l'ambassadeur du Togo au Nigeria Maman Tchalaré aux côtés des membres de la délégation officielle et des joueurs

Gilles Vevey

Le match est bien terminé, mais les Nigériens n'y croyaient pas à leurs yeux. Ils avaient fait la reconquête de cette coupe un objectif capital et tout a été mis en place pour. Mais face à une équipe togolaise réputée la meilleure équipe de la compétition avec un jeu bien léché, les Nigériens n'ont pas fait vraiment le poids. Tant la supériorité tactique et technique des Togolais crevaient les yeux. Sauf que les pires ennemis des Eperviers locaux, c'est la tendance à se déconcentrer dès qu'ils ont l'avantage au score.

Et pendant que les Eperviers s'ébrouaient sur la pelouse pour savourer un titre qui les fut depuis 1983 où ils ont atteint la finale de la Coupe de la Cédéao (ancêtre de la Coupe des nations de l'UFOA) le coach Sampson Sasia et ses poulains refaisaient le match et cherchaient le juste endroit où ils ont péché.

Mais la faute est bien réelle. Face à une équipe togolaise joueuse au point de se faire prendre dans son propre piège, les Nigériens n'ont pas trouvé de réelles solutions. Abeokuta fait partie intégrante du Nigeria son public lui est acquis. Mais c'est

ce même public qui, lors des trois premières rencontres des Eperviers face au Ghana en aller et retour et face au Libéria en demi-finale avait soutenu les fauves du Togo parce que pratiquant un football total.

Et les Eperviers ne manquèrent pas d'entonner la spartiate très vite dès la 3^e en inscrivant le premier but. Une œuvre de Atakora Lalawélé. Le stade d'Abeokuta a dès lors compris que la partie ne serait pas facile pour ses poulains qui, revigorés par leur victoire en demi sur le Ghana se croyaient intouchables.

Mais les Togolais n'en ont que cure des ambitions des Nigériens qui ambitionnaient de conserver le titre après le premier gagné en 2010 face au Sénégal. Et pour accroître un peu plus le doute dans les tribunes de Abeokuta, Womé Dové enfonce le clou à la 21^e après un travail de Atakora Lalawélé. A 2-0 après vingt minutes de jeu, les Nigériens étaient K-0 mais n'avaient pas perdu tout espoir de revenir au score.

Lalawélé, cet assassin...

Et comme à leur habitude, les Eperviers allaient leur offrir

l'occasion sur une erreur de la défense togolaise. Okoro Osadebamwen réduit le score avant que Ibenegbu Batholomey ne remette les deux équipes à égalité juste avant la pause sur un penalty.

La réplique togolaise fut assez cinglante. Atakora Lalawélé qui hérite d'un coup franc dans les 40 mètres des buts nigériens, ajuste le goal Sunday Rotimi qui s'emploie en vain. A 3-2, les Supers Eagles doivent refaire le chemin perdu mais à la seconde période.

Mais entre temps, à la 26^e Gégé Soriola écopa d'un second carton jaune consécutif à une faute sur Cyrille Guédjé qui lui posait d'énormes problèmes sur le flanc gauche. Le défenseur nigérien sorti, laisse ses coéquipiers à dix contre des Eperviers qui faisaient l'unanimité dans les travées de par leur football.

A la reprise, les colosses nigériens décident de prendre le pied sur le ballon. Et cela coûtera un second carton jaune à Ouro-Akoriko Sadat. Dans les travées, la sortie du défenseur togolais est bien appréciée puisqu'elle permet au deux équipes d'évoluer à dix. Mais la partie ne va pas considérablement

changer. Puisque ni les Nigériens qui auraient pu revenir au score à la 64^e si Christianus Uzaenyi, ni les Togolais Cyrille Guédjé à la 67^e ou Womé Dové ne manquaient l'immanquable aux 67^e et 70^e. Les Togolais peuvent jubiler après les quatre minutes de temps additionnel qui n'ont rien donné. Cette coupe, ils l'avaient en ligne de mire depuis ses débuts dans les années 1980. Aujourd'hui, c'est chose faite au moment où on les attendait le moins.

C'est à ce titre qu'il faut comprendre le délire des joueurs qui ont parfois puisé de leur tréfonds pour décrocher ce titre au moment où on s'attend le moins. Car cette équipe joueuse qu'on a découvert à Abeokuta ne s'est vraiment préparée que pendant une semaine pour affronter cette compétition pour laquelle, elle a dû déclarer forfait avant de se raviser sur l'insistance des organisateurs de l'UFOA qui ne voyaient pas d'un bon œil l'absence du Togo dont l'ancien président, Eyadema Gnassingbé était un ardent initiateur. Ce n'est que justice pour une équipe qui a produit le meilleur football de la compétition.

Zakari Morou : « Nous avons réussi là où tout le monde nous attendait le moins »

Incontestablement, le joueur de Liberty Professionnel du Ghana a été l'un des pions essentiel sur lequel le coach Tchanilé Tchakala a bâti son Equipe. Et dans le jeu, il le lui rend bien.

Avant la finale contre le Nigeria, vous disiez que vous allez réaliser un grand match. Là c'est une réussite totale pour tout le groupe.

Bien évidemment. Nous avons parfaitement joué le coup. Le Nigeria joue à domicile et avec le soutien de son public. C'est un paramètre que nous n'avons pas négligé. Le coach nous l'a répété à plusieurs reprises. Nous l'avons suivi.

D'où avez-vous trouvé l'énergie nécessaire pour écrire cette belle page de l'histoire du Togo ?

Depuis que nous avons été réunis pour jouer cette compétition, nous nous sommes dit que nous devons prouver au monde que nous avons des talents au Togo

C'était l'objectif. Le président de la Fédération, Gabriel Améy nous avait bien dit de faire tout notre possible pour ramener la coupe au Togo. Mais vous le savez aussi bien que moi que toutes les équipes venues ici avaient pratiquement le même objectif. Seulement, les faits ont montré que nous, nous avons plus envie de cette coupe. Nous y avons consacré toutes nos forces, en faisant parfois abstraction de tout ce qui peut nous détourner de notre but. Aujourd'hui, je crois que nous avons réussi là où tout le monde nous attend le moins.

Quel avenir pour le groupe après tout ce que vous venez de vivre ensemble ?

L'avenir dépend de la vision de la Fédération. Nous sommes des



Photo: L'Union

Zakari Morou, capitaine de la formation togolaise au Nigeria

qui peuvent être mis en lumière. Ce n'était pas facile vu que le championnat de première division n'a pas encore démarré au Togo. Mais le coach a fait l'essentiel en prenant quelques joueurs de la D2 pour étoffer le groupe. Et la mayonnaise a pris.

Dites-moi réellement, si vous étiez sûrs de remporter la coupe en venant à Abeokuta ?

jeux et à chaque fois que nous sommes appelés à défendre les couleurs nationales, nous le faisons avec le cœur. Cette compétition a permis de mettre en place un groupe ambitieux qui a besoin d'être entretenu et renforcer si nous voulons relever notre football.

Propos recueillis par Gilles Vevey

PUB

Projets sociaux dans les zones minières

Kini-Kondji est doté d'un CMS

Etonam Sossou

Les populations de la localité de Kini-Kondji (45 km de Lomé) dans le Yoto n'auront plus à parcourir des kilomètres pour régler leurs soucis de santé. Par le biais des projets sociaux dans les zones minières élaborés par le ministère des mines et de l'énergie, le gouvernement togolais y a construit à hauteur de 45 millions de Fcfa un Centre médico social. "Le chef de l'Etat des questions sociales une de ses priorités lors de son second quinquennat", a déclaré le ministre des mines et de l'énergie, Dammipi Noupokou dans son discours de circonstance.

Ce centre qui a été officiellement remis le 14 mai au ministère de la Santé est composé entre autre de deux salles d'hospitalisation, d'une salle d'accouchement, d'une maternité, d'un laboratoire et d'une pharmacie. "C'est un geste qui nous soulage dans le seul sens que les femmes n'auront plus à parcourir de longues distances pour accoucher et les hommes ne vont plus mourir d'une simple morsure de serpent", a dit le chef canton de kini-Kondji, chef Kini IV en guise de remerciement.

Le parlement a adopté le 03 mai 2011 une loi portant contribution des entreprises minières au développement local et régional. Dorénavant au Togo, un plus grand nombre de projets miniers va comporter des bénéfices directs pour les collectivités locales. Car, Le but du gouvernement n'est pas simplement d'assurer au Togo des revenus plus élevés, mais également de prendre en compte les préoccupations depuis



Dammipi Noupokou, Ministre des mines et de l'énergie

longtemps exprimées par les populations sur les questions de la pollution de l'environnement et de l'indemnisation des habitants déplacés par les exploitations minières.

Le droit à la santé est l'un des droits fondamentaux contenus dans la déclaration Universelle de l'Homme et inscrit aux points 4, 5 et 6 des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Raison pour laquelle au Togo tous les projets sociaux reçoivent l'adhésion et le

soutien de tout le gouvernement.

"Nous sommes convaincus que vous prendrez toutes les dispositions qui s'imposent pour rendre dans les plus brefs délais opérationnels le CMS" a lancé le ministre Dammipi Noupokou à l'endroit des responsables du ministère de la Santé.

WACEM a créé la surprise en offrant à la fin de la cérémonie d'inauguration un million de Fcfa pour achat de produits pharmaceutiques.

L'enseignement

Un métier à revaloriser

Etonam Sossou

L'enseignement au Togo a perdu sa valeur, pourtant jadis, cela était considéré comme un métier noble. L'enseignement est devenu, depuis, un métier de seconde zone auquel on recourt comme à un tremplin, en attendant de trouver mieux ailleurs. En dépit de la prise en charge des enseignants par les parents dans certaines localités, une pratique du reste décriée par les enseignants eux-mêmes, le salaire que l'Etat alloue aux enseignants est fort au rabais. Cette triste réalité ne permet pas à l'enseignant d'envisager la noblesse de son métier.

Cette considération pittoresque de la société togolaise fait qu'en dernier recours, l'enseignant s'applique à monnayer sa prestation, question pour lui de trouver d'éventuelles solutions aux exigences de survie. La situation sociale ainsi décrite influe sur l'enseignant qui ne peut plus se donner pleinement à son travail.



Dans la mesure où, d'autres problèmes le rongent. C'est le cas du loyer, du transport, de la restauration, de la maladie, etc. Tout ce qui précède entraîne une influence sur le niveau de l'élève tout au long de son parcours. L'on assiste dès lors, à une inadéquation entre le niveau de l'élève sur papier et son niveau réel qu'il peut défendre. Partant notamment de ce contraste, les observateurs réduisent que l'enseignement est au rabais.

A l'exemple de nombreux parents qui n'acceptent plus que leurs enfants reprennent de classe,

quand bien même ceux-ci n'auraient pas fait de bons points. Au regard de tous ces manquements, l'Etat doit réhabiliter ce métier noble d'enseignant. Il faudrait une nouvelle impulsion dans le secteur de l'éducation pour permettre aux enseignants de mener une vie décente. L'Etat doit penser à réhabiliter le secteur de l'éducation. En agissant de la sorte, l'on permettrait à l'enseignant de s'employer corps et âme à sa vocation et de quitter toute tendance à la débrouillardise et au cumul des heures de cours qui le fatigue.

Fête des mères

Vlisco honore la femme

Rendre la fête belle aux mères le 29 mai prochain. C'est l'objectif visé par Vlisco African Company (VAC) en lançant le 13 mai à son siège la "spéciale tombola Vlisco fête des mères" et "l'évènement photo". Durant cette période, cinq lots d'une valeur comprise entre 150.000 et 500.000Fcfa en pagnes et prêt-à-porter sont à remporter contre tout achat par tranche de 40.000Fcfa. "Cet évènement est organisé pour honorer et magnifier la femme", a expliqué M. Yves Kolagbé, responsable marketing à VAC-Togo.

La tombola est organisée uniquement dans la boutique Vlisco et dans les Vlisco Retail shop, du 14 au 28 mai 2011 sous la supervision de Me Amégbo Ablamvi.

Pour l'évènement photo : il suffit de prendre une photo de vous et de votre maman portant une éblouissante tenue VLISCO. La photographie sera sélectionnée sur la base des critères que représentent les valeurs de la

marque VLISCO : imagination, élégance, classe et qualité. "Ce jeu est ouvert aux clients majeurs et concerne les boutiques VLISCO, et la garantie est assurée pour la transparence "

a indiqué l'Huissier de justice de la boutique VLISCO Me Ablamvi AMEGBO.

Vlisco est présent dans différent pays d'Afrique tel que le Togo, le Benin, le Nigeria et le Congo.

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 261 35 29 / 905 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
**Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA**

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°124 DE LOTO KADOO DU 06 MAI 2011

Nous sommes le vendredi 13 Mai 2011 et le tirage de Loto Kadoo de ce jour porte N°125 de LOTO KADOO

Le tirage précédent a permis à de nombreux parieurs de la LONATO de devenir les heureux gagnants des lots intermédiaires et de gros lots.

C'est le cas à LOME où nous avons enregistré deux lots de 750.000F CFA gagnés sur les points de vente 6222 et 7898 et un gros lot de 1.350.000F CFA gagné auprès de l'opérateur 7724.

- Avec 200F, achetez votre ticket à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011!
- Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!
- Ce n'est pas tout ! Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:
 - 500.000F CFA
 - Un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente
 - Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE ! BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°125 de Loto Kadoo du Vendredi 13 Mai 2011

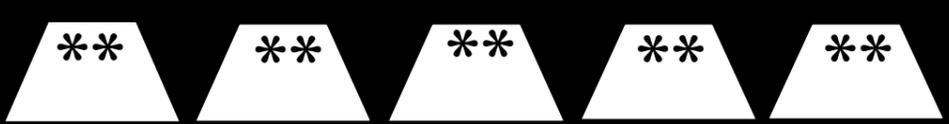
Numéro de base



LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 535 de Lotto Diamant du lundi 16 Mai 2011

Numéro de base



PUB